

**PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 31 JANVIER 2019**

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique le 31 janvier 2019 sous la présidence de Madame Laurence BETHUNE, Maire, convocation du 24 janvier 2019.

En application de l'article L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, la convocation du 24 janvier 2019 a été affichée à la porte de la mairie.

PRESENTS : L. BETHUNE, M. DELMAS, P. ROUYEYRE, A. AURIA, F. PernoUD, C. BERGER, D. KIOULOU, M. ROSTAING-PUISSANT, N. PERRIN, B. ZWIRYK, P. NOE, F. REY, D. GILLE, M. PAQUIER, E. PONTI, MC MARILLAT, J. BIANCHI, M. RIEUBON, J. CHIAVERINI.

ABSENTS EXCUSES : S. MONCHO, N. AGERON, V. GENSBURGER.

ABSENT : D. GARCIN

**Pouvoirs : S. MONCHO donne pouvoir à M. DELMAS
N. AGERON donne pouvoir à B. ZWIRYK
V. GENSBURGER donne pouvoir à F. PernoUD**

ORDRE DU JOUR

1. Vote du compte de gestion 2018
2. Vote du compte administratif 2018
3. Validation du rapport d'observation de la CRC – Pays Voironnais
4. Marchés à procédure adaptée – Construction d'une extension à la mairie
5. Modification temporaire du lieu de célébration des mariages
6. Projet Prébende : autorisation donnée au Maire pour déposer le permis de construire
7. Questions diverses

Approbation du procès-verbal du CM du 6 décembre 2018 : à l'unanimité.

Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Noëlle PERRIN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées et, conformément à l'article la séance a été publique.

1. Vote du compte de gestion 2018

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, et celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant la correspondance entre les comptes administratifs de la commune et ceux des comptes de gestion établis par la perception de Moirans,

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et les budgets annexes,

3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

MC MARILLAT informe que l'opposition s'abstiendra mais qu'elle félicite la comptable qui a fait un beau travail.

VOTE : 4 abstentions, 18 voix pour

2. Vote du compte administratif 2018

La commission des finances s'est réunie le 29 janvier 2019, au cours de laquelle le CA a été présenté.

Résultats section de fonctionnement :

Recettes : 3 150 5596.96 €

Dépenses : 2 300 158.81 €

Soit un excédent pour la section de fonctionnement de + 850 398.15 €

Possibilité en 2019 d'affecter ce résultat :
Soit en excédent de fonctionnement reporté au C/002
Soit en excédent capitalisé de la section d'investissement C/1068

Résultats section d'investissement :

Recettes : 3 579 366.15 €

Dépenses : 1 063 073.29 €

Soit un excédent d'investissement pour l'année 2018 de 2 516 292.86 € (hors reports).

Ce résultat est à reporter en excédent d'investissement du BP 2019 au C/001

J BIANCHI : concernant les frais de ménage pour la crèche et la MPT, est-ce une réduction d'horaires ?

M DELMAS : non le personnel sera réaffecté.

J BIANCHI : donc une augmentation ?

L BETHUNE : non il n'y aura pas d'augmentation car la société de nettoyage n'interviendra plus sur d'autres locaux hors MPT et crèche.

MC MARILLAT : c'est une redistribution des locaux ?

M DELMAS : la société répond plus aux besoins des associations, notamment en termes d'horaires car plus flexible.

MC MARILLAT : concernant les frais de personnel, les indemnités journalières sont moins importantes cette année. La masse salariale est donc plus importante en 2018.

L BETHUNE : On doit se réjouir de voir que le personnel est moins malade !

MC MARILLAT : il ne faut pas voir le mal dans ma remarque, il faut traiter les deux chiffres ensemble.

M. DELMAS : le budget est maîtrisé, dans la continuité de 2017.

MC MARILLAT : comme je le répète chaque année, les informations données lors de la convocation du CM étaient réduites. Il y a aussi peu d'écart entre la commission finances et le conseil municipal (2 jours).

En section de fonctionnement, on note un léger effritement : il faut être attentif au budget de fonctionnement. Il y aura l'année prochaine un pic par rapport aux nouveaux locaux.

On note une baisse des dotations de l'Etat. Par contre, les recettes en contributions directes, en taxe sur l'électricité augmentent, les droits de mutation aussi et c'est dommage.

F. PernoUD : nous le constatons aussi.

MC MARILLAT : ce sont les St-Jeannais qui compensent les baisses de l'Etat.

M DELMAS : Non, depuis le début de notre mandat, nous avons baissé les taux communaux pour ne pas impacter les ménages saint jeannais. Nous avons toujours compensé les nouveaux transferts.

MC MARILLAT : on note une baisse des dépenses, tout va arriver en 2020, donc ce sera un passage difficile l'an prochain.

M DELMAS : un emprunt a été voté, les subventions acquises sont importantes, le reste sera de l'auto-financement. Le budget sera maîtrisé par rapport aux dépenses.

MC MARILLAT : le village est un vaste chantier, la comptabilité aussi est un chantier.

M DELMAS : on y verra plus clair au DOB. Je ne peux pas vous laisser dire que la comptabilité est un vaste chantier.

Vous venez de faire des éloges de l'agent... la comptable appréciera...

L BETHUNE : la comptable appréciera effectivement. Pour ma part, je renouvelle toute ma confiance à Michel DELMAS.

Laurence BETHUNE sort de la salle et ne prend pas part au vote.

VOTE : 4 abstentions, 17 voix pour.

3. Validation du rapport d'observation de la CRC – Pays Voironnais

La chambre régionale des comptes Auvergne-Rhône-Alpes a procédé, dans le cadre de son programme de travail, à l'examen de la gestion de la communauté d'agglomération du Pays Voironnais au cours des exercices 2009 à 2016.

Lors de sa séance du 21 septembre 2018, la chambre a arrêté ses observations définitives qu'elle a transmises au Président de la communauté d'agglomération du Pays voironnais pour être communiquées à son assemblée délibérante. La présentation du rapport ayant eu lieu, il convient en application de l'article L. 243-8 du code des juridictions financières que ces observations définitives soient présentées au plus proche conseil municipal et donner lieu à un débat. La chambre régionale ne sera pas destinataire des suites.

Conclusion sur l'analyse financière :

L'analyse financière rétrospective souligne la bonne santé financière de l'établissement : pour ce qui concerne le budget principal, la CAF brute représente plus du quart des produits de gestion, et les importants investissements (62 M€ en comptant les dépenses d'équipement et les subventions d'équipement versées) ont été financés à 82 % par le financement propre disponible (51,3 M€). Le résultat consolidé de l'ensemble des budgets est en progression constante, passant de 23 M€ en 2012 à 31,6 M€ en 2016.

Pour ce qui concerne le budget principal, la CAPV a eu recours à l'emprunt (14,8 M€ au cours de la période) au-delà de ce qui était nécessaire, ce qui s'est traduit par une trésorerie abondante, 12,7 M€ en 2016 et même 18,8 M€ en 2015, qui a représenté plus de 223 jours de charges courantes.

Cependant, les incertitudes relatives à la commercialisation des terrains aménagés pour le développement économique pourraient menacer cet équilibre.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré décide :

- De prendre acte de la conclusion de l'analyse financière,
- De dire que ladite conclusion a été suivie d'un débat.

MC MARILLAT demande la période.

M. DELMAS : de 2009 à 2016. C'est d'ailleurs la CRC qui a diligenté cette analyse.

VOTE : 22 voix pour

4. Marchés à procédure adaptée – Construction d'une extension à la mairie

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la commission de la commande publique s'est réunie pour examiner le résultat de la consultation pour la construction d'une extension à la mairie.

Après analyse des candidatures et après négociation, elle décide d'attribuer les lots comme suit :

Lot	Désignation du lot	Entreprise retenue	Montant HT
1	Terrassements / VRD	TARVEL	42 282,60 €
2	Gros œuvre	ROLAND TOMAÏ	145 247,00 €
3	Ossature bois / couverture / bardages	CHALOIN FRERES	145 251,38 €
4	Etanchéité	ACGP CACI	8 756,41 €
5	Menuiseries extérieures bois / occultations	MVA	46 771,00 €
6	Menuiseries intérieures	MVA	16 045,74 €
7	Doublages / cloisons / faux plafonds / peintures / faïences / nettoyage	SNS3P	14 395,00 €
8	Chapes cirées	CHAPE 38	14 940,00 €
9	Structure métallique / serrurerie	CHARLY SERRURERIE	41 804,50 €
10	Chauffage / ventilation / plomberie / sanitaires	GLENAT	84 438,00 €
11	Electricité / courants forts / courants faibles	SNEF	44 747,31 €
12	Aménagements extérieurs	TARVEL	82 762,94 €

Le Conseil municipal après en avoir délibéré décide :

- de prendre acte des décisions de la commission de la commande publique,
- de charger Mme le Maire de signer les pièces et annexes des marchés ci-dessus définis.

J CHIAVERINI : il a été dit dans la presse par L. BETHUNE que le projet ne dépasserait pas les 500 000 € TTC, alors que le résultat de l'appel d'offres indique le double.

M DELMAS : il y a un décalage entre les prévisions et les chiffres réalisés. Le projet a évolué. MC MARILLAT fait partie du groupe de travail et le sait bien.

MC MARILLAT : il n'y a eu qu'une seule réunion, après je n'étais plus convoquée.

M DELMAS : on était en cours de réflexion lors de ce chiffrage : un hall d'entrée indépendant, l'aménagement d'un jardin, des travaux de fondations et de nivellement ont été ajoutés parce que nécessaires.

MC MARILLAT : l'aménagement intérieur n'est pas là.

M DELMAS : aujourd'hui on ne connaît pas les coûts.

J CHIAVERINI : il suffit de communiquer les sommes.

F. PernoUD : les coûts du BTP ont augmenté. On n'est pas mauvais au niveau des estimations.

MC MARILLAT : 670 000 € TTC au PPI l'an dernier.

M DELMAS : il était cohérent d'ajouter un hall d'entrée.

J CHIAVERINI : avez-vous la date du début des travaux ?

F PernoUD : sous peu. On a eu la première réunion de chantier.

J CHIAVERINI : pour quelle durée ?

F PernoUD : 8 mois environ. La base de vie se trouvera au Morel.

MC MARILLAT : la base de vie va prendre des places de parking.

F PernoUD : non, car elle sera sur l'herbe où le mobilier urbain a été enlevé.

M DELMAS : l'augmentation s'explique aussi par rapport au chauffage. Il y aura une rénovation du circuit de chauffage (restaurant scolaire / chaufferie centrale). La climatisation va être déplacée.

VOTE : 4 abstentions, 18 voix pour

5. Modification temporaire du lieu de célébration des mariages

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Civil et notamment l'article 75,
Vu l'instruction générale relative à l'état civil notamment les n°72-2, 94 et 393,
Considérant l'impossibilité de célébration des mariages dans la salle prévue à cet effet dans la mairie, pour des raisons de sécurité et d'accessibilité,
Considérant l'obligation légale de disposer d'une salle afin d'y accueillir les célébrations de mariages,
Le Code Civil pose l'obligation, pour l'Officier de l'Etat Civil, de célébrer les cérémonies de mariage à la mairie.
Conformément à l'instruction générale relative à l'Etat Civil, une délibération du conseil municipal est requise pour toute modification du lieu de célébration des mariages.
Or, en raison de travaux qui sont actuellement réalisés à la mairie, la salle des mariages actuelle ne sera plus en mesure d'accueillir le public dans les conditions de sécurité et d'accessibilité requises.
Il apparaît que la salle H. Berland du centre socio-culturel, située en rez-de-chaussée, possède toutes les qualités pour accueillir les célébrations de mariage, notamment en termes d'accessibilité et de praticité (parking à proximité).
Vu la construction d'une extension à la mairie comprenant une salle des mariages / du conseil municipal en accessibilité,

Au vu de ces éléments, Le Conseil municipal après en avoir délibéré décide :

- D'accepter, jusqu'à la fin du chantier de l'extension de la mairie, de désigner la salle H. Berland du centre socio-culturel, qui recevra temporairement l'affectation d'annexe à la maison commune, pour suppléer l'habituelle salle des mariages rendue indisponible,
- De décider qu'à ce titre, les mariages pourront y être célébrés.

VOTE : 22 voix pour

6. Projet Prébende : autorisation donnée au Maire pour déposer le permis de construire

Le rapporteur rappelle que par délibération du 25 octobre 2018, le conseil municipal a décidé d'acheter à l'euro symbolique le bâtiment Prébende dans le but de réhabiliter l'immeuble et d'en garder sa destination sociale.

La commune a missionné SOLIHA Isère Savoie, pour étudier la viabilité d'un projet de réhabilitation en vue de la construction d'un logement social en étage et d'un local dédié à la petite enfance en rez-de-chaussée.

SOLIHA gère la « partie » logement social, la commune quant à elle a la maîtrise de l'aménagement du local Petite Enfance.

Vu l'avancement du dossier, il convient d'autoriser Mme Le Maire à signer la demande de permis de construire.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré décide :

- D'autoriser Mme Le Maire ou son adjoint à l'urbanisme à signer la demande de permis de construire et l'ensemble des documents nécessaires à cette fin.

MC MARILLAT : lors de la cérémonie des vœux, Mme le Maire dans votre discours, vous avez dit que la Prébende avait été rachetée au Diocèse, alors que l'achat a été fait à l'euro symbolique au CCAS. Est-ce une erreur ? Une nouveauté ?

L BETHUNE : la prébende a été donnée à l'euro symbolique au CCAS par le diocèse et à notre demande, qui l'a transférée à l'euro symbolique à la mairie – nous avons d'ailleurs pris une délibération en CM – afin que celle-ci puisse demander des subventions et faire les travaux.

MC MARILLAT : je ne me rappelle pas avoir voté ça. Je regarderai et donnerai les informations aux personnes qui me les ont demandées.

VOTE : 22 voix pour

7. Questions diverses

Motion

Le conseil municipal de Saint-Jean-de-Moirans s'inquiète des nombreuses implantations de commerces le long des grands axes de circulation du Pays Voironnais, notamment sur la RD1085 entre les carrefours avec les rues Vincent Martin et Marius Chorot de Moirans.

Ces implantations, cumulées avec le projet de centre commercial et de galerie marchande du quartier gare de Moirans, sont susceptibles de mettre en grave difficulté les commerces existants dans les centres bourg, notamment de Saint-Jean-de-Moirans et Moirans.

Le conseil municipal délibère et réaffirme :

- Ses inquiétudes concernant l'implantation de commerces le long des grands axes de circulation notamment sur la RD1085,
- Son soutien aux commerces existants dans les centres bourg de la commune et de Moirans.

M ROSTAING-PUISSANT : les commerces s'installent le long des départementales à Voiron, Charancieu, St Geoire en Valdaine, Moirans, Voreppe. Le permis de construire de Leclerc de Moirans a été annulé mais va être redéposé. Cela va tuer les centres bourg. Il s'agit de capter les clients dits de flux, et aujourd'hui personne ne réagit.

J CHIAVERINI : ce sont aussi de petits commerces.

MC MARILLAT : on a laissé mourir les petits commerces et c'est un peu tard.

M RIEUBON : tout le monde ici au conseil ne va pas non plus à la boulangerie de St Jean ! On ne peut pas occulter que les gens vivent différemment aujourd'hui. La pharmacie du centre de Voiron en est la preuve. On ne pouvait pas se garer. Elle a trouvé un nouvel espace avec des parkings et ça marche. Je pense qu'il vaut mieux travailler sur les mentalités des usagers plutôt que d'autoriser ou pas l'existence des nouveaux magasins. Une boulangerie dans un village est essentielle et il faut faire l'effort de s'y rendre pour l'aider à survivre.

M ROSTAING PUISSANT : les installations périphériques tuent les centres village.

F PERNOUD : c'est quelque chose qu'on peut inscrire dans un PLU.

J. BIANCHI : Avez-vous interrogé le boulanger de St Jean pour connaître l'impact qu'à eu la nouvelle boulangerie installé sur la nationale de Moirans ?

MRP : non, on ne l'a pas rencontré.

J CHIAVERINI : quelle est la portée d'une motion ?

F PERNOUD : cela n'a pas de valeur, mais permet d'émettre un avis.

M ROSTAING-PUISSANT : c'est un choix politique. Les grandes surfaces nettoient les centres ville.

M RIEUBON : il faut entendre que la clientèle de Marie Blachère y va parce que c'est moins cher et qu'elle propose des promotions et qu'à la fin du mois, il est difficile pour certains citoyens de finir le mois avec un solde créditeur. Il faut essayer de comprendre aussi les comportements des usagers.

M ROSTAING-PUISSANT : je soulève ce débat et on verra si la CAPV va dans le même sens.

MC MARILLAT : et l'avis de Moirans ?

M ROSTAING-PUISSANT : ils sont pour le Leclerc. Rives s'oppose à ce projet.

Vote : 5 abstentions, 17 pour

Laurence BETHUNE : nous prenons acte de ce vote.

- Le marché

A AURIA : une enquête a été lancée en décembre pour savoir ce que souhaitent les St-Jeannais. Il y a eu 138 questionnaires st-jeannais et 35 hors St-Jean.

On s'est intéressé aux questionnaires st-jeannais. Il y a un vrai intérêt pour le mardi et le vendredi : 72 pour le vendredi et 56 pour le mardi.

Les améliorations souhaitées : augmentation du nombre de commerçants, des produits bio, des produits locaux, 27 personnes regrettent qu'il n'y ait pas de poissonnier.

Concernant les horaires, il a y une demande pour le vendredi soir et le samedi matin.

Une commission marché sera organisée le vendredi 15 février à 12h30 (à confirmer) avec les commerçants pour voir quelles réponses peuvent être apportées.

- Organisation du grand débat

L BETHUNE : un cahier de doléances est ouvert à l'accueil de la mairie depuis décembre dernier. Il nous semble donc cohérent de poursuivre cette démarche en organisant deux « grands débats ». Deux dates sont prévues : le 14 février à 20 h et le samedi 9 mars à 9 h. Les grands débats doivent être organisés avant le 15 mars. Les observations et contributions des citoyens devront être remontées en préfecture le 21 mars.

MC MARILLAT : qu'entendez-vous par « préparer » ?

L BETHUNE : nous n'animerons pas nous-mêmes les débats. Un modérateur est déjà retenu pour le 9 mars. J'attends des réponses pour la première réunion. Leur rôle est de faire les comptes-rendus et d'animer les débats. Ce sont des personnes agréées par la préfecture et volontaires.

MC MARILLAT : y aura-t-il un service d'ordre ?

L BETHUNE : c'est une drôle de question ! Serez-vous présents ?

J CHIAVERINI : il n'y a pas de problème.

M PAQUIER : il est important que la municipalité facilite le débat. Le déficit démocratique sera confirmé si les gens ne peuvent pas s'exprimer.

A AURIA : je rejoins M PAQUIER, mais comment les faire venir ?

M PAQUIER : il faut leur expliquer les enjeux. Il faut communiquer sur le débat. Il faut faciliter la prise de parole.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.

Le Maire,

Laurence BETHUNE

